

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Votants	12
absents	03
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt cinq Le 20 Janvier à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire. Date de Convocation du Conseil Municipal : 14 Janvier 2025
PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAUULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie.
ABSENTS : CHABASSIER David. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS :
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour 12 mois.

Le conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir d'un poste d'agent de restauration pour proposer la restauration complète sur note site d'hébergement collectif La Chartreuse et ainsi recevoir des classes découvertes en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 15 mars 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de **Agent de restauration** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) à partir du 15 mars 2025.

Il devra justifier de son habilitation hygiène HACCP à jour, d'une expérience dans un poste similaire et à minima d'un CAP cuisine ou équivalent.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250120-2025-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2025

Publication : 29/01/2025

HAUTEFORT le 20/01/2025

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS

